

Sommaire du Rapport d'évaluation des activités de collaboration, partenariats et de participation (2017-2022)



Description du programme

C'est après 2014 que les activités de partenariats ont pris un certain essor grâce aux efforts de BAC pour promouvoir la valeur de ses collections auprès du public et réaliser son mandat. Cette démarche a été appuyée par quatre engagements identifiés dans le plan triennal 2016-2019 et qui a été réitéré dans le Plan triennal 2019-2022, dont l'engagement d'être proactif et d'inscrire BAC dans les réseaux nationaux et internationaux grâce à des partenariats novateurs, et que BAC « continuera de s'engager avec ses clients et partenaires afin d'élargir le patrimoine documentaire du Canada et d'accroître l'accès à ses collections, même dans les régions les plus éloignées du pays ».



But de l'évaluation

L'évaluation a examiné :

- L'existence d'objectifs clairs pour les activités de partenariats et si ces objectifs sont compris des parties prenantes internes et des partenaires externes?
- Dans quelle mesure les activités sont-elles pertinentes pour la réalisation du mandat de BAC?
- Quels critères guident la sélection des activités de partenariats?
- Dans quelle mesure les activités de partenariat ont contribué à l'atteinte des résultats attendus à court et moyen termes, notamment :
 - Le partage de connaissance et de pratiques entre les institutions de mémoires?
 - Une relation et une collaboration actives soutenant les publications et les archives?
 - L'accès des usagers aux publications et aux archives?
- Quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques des activités de partenariat?



Portée et méthodologie

L'évaluation a porté sur la période de 2017-2018 à 2021-2022. Elle repose sur une approche mixte combinant des sources de données qualitatives et quantitatives, notamment des documents internes, des entrevues avec des informateurs clés et l'analyse de l'information financière et de rendement.



Constatations

- L'évaluation n'a pas permis de confirmer l'existence d'un Cadre d'orientation stratégique pour les partenariats à BAC ni d'un énoncé d'objectifs clairs et compris des parties prenantes internes et des partenaires externes.
- L'évaluation n'a pas permis de confirmer l'existence de critères pour la sélection des partenariats.
- Certaines ententes de partenariat contribuent à la réalisation du mandat de BAC, favorisent le développement de ses collections et contribuent à les rendre plus accessibles aux usagers grâce aux réseaux des partenaires.
- L'existence d'opportunités réelles et pertinentes de collaboration en appui à la réalisation du mandat de BAC devrait conditionner la signature de toute entente de partenariat. La signature d'ententes qui ne donneraient lieu à aucune opportunité de collaboration contribuant à la réalisation du mandat de BAC devrait être évitée.
- BAC devrait considérer utiliser les partenariats afin de s'assurer que ses collections reflètent davantage la diversité de la population. Les partenariats constituent un moyen efficace pour atteindre cet objectif.
- L'évaluation a révélé l'importance du rôle de la GLEP en appui aux parties prenantes internes et le besoin de faire évoluer ce rôle pour assurer une coordination stratégique des activités de partenariat, le suivi des résultats attendus, la formulation de recommandations lors du renouvellement des ententes et la production de rapports pour la haute gestion.
- Il n'existe pas un processus formel d'évaluation de la satisfaction des partenaires externes. Les personnes interrogées ont suggéré une approche souple d'évaluation de la satisfaction des partenaires, un rôle qui incomberait à la GLEP.
- L'évaluation a révélé des enjeux d'efficacité relatifs au temps moyen pour signer les ententes et les coûts qui y sont associés.
- La mise en œuvre d'ententes de partenariats peut permettre à BAC d'élargir ses collections en y incluant davantage de publications et archives des groupes diversifiés et des communautés autochtones. Ce faisant, BAC pourrait également contribuer aux efforts de réconciliation.



Conclusions

L'évaluation a permis de conclure :

1. Que les ententes de partenariats avec des organismes canadiens ou internationaux sont pertinentes à condition qu'elles donnent lieu à de véritables opportunités de collaboration en appui à la réalisation du mandat de BAC ;

2. Qu'il y a un besoin pour BAC d'encadrer la gestion des ententes de partenariats avec un document d'orientation stratégique pratique, facile d'utilisation et qui clarifierait les situations pour lesquelles la signature d'une entente formelle est requise ;
3. Que la signature et la mise en œuvre des ententes de partenariats peuvent contribuer à ce que les collections de BAC reflètent davantage la diversité de la population ;
4. Que la GLEP joue un rôle important lors de la négociation et de la signature des ententes de partenariats mais que son rôle doit évoluer.



Recommandations

Dans un esprit d'amélioration continue, la direction du programme devrait :

1. Établir, communiquer et promouvoir l'utilisation d'un document d'orientation stratégique souple et facile d'utilisation pour les partenariats :
 - 1.1 Incluant des objectifs clairs et des modalités flexibles;
 - 1.2 Clarifiant les rôles et les responsabilités des parties prenantes internes et d'assurer une démarche concertée;
 - 1.3 Renforçant le suivi des résultats attendus, l'évaluation de la satisfaction des partenaires, le renouvellement des ententes et la production de rapport pour la haute gestion.
2. Promouvoir auprès des parties prenantes internes, la prise en compte des opportunités pour l'atteinte d'objectifs opérationnels pour une représentation des publications et archives des groupes diversifiés et des communautés autochtones dans les collections de BAC, en :
 - 2.1 Préparant une analyse de haut niveau des principaux domaines opérationnels dans lesquels BAC devrait rechercher activement des partenariats;
 - 2.2 Encourageant l'intégration des opportunités de partenariats et leur mise en œuvre dans les plans organisationnels.

Réponse de la direction

La Direction du Programme a accepté toutes les recommandations et mis en place un plan d'action comprenant des mesures ciblées et un échéancier de mise en œuvre. Le plan d'action se trouve à l'annexe A du Rapport d'évaluation.